

RÈGLEMENT DU JEU « LE NOEL GAGNANT 2017 »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE, DATES ET DURÉE DU JEU

La société AUSHOPPING (ci-après la « société organisatrice »), Société Par Actions Simplifiée à capital variable, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 519 021 489, ayant son siège social rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59170 Croix, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulée « LE NOEL GAGNANT 2017 » du 1^{er} Décembre 2017 00h01 au 31 Décembre 2017 23h59. Le jeu est accessible sur l'adresse suivante : <https://jeu.aushopping.com/le-noel-gagnant> et pourra être relayé sur différents supports des centres commerciaux listés en Annexe 1 (les sites Internet Aushopping, l'application Aushopping, les pages Facebook).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM) et dans les pays limitrophes.

Est exclue de la participation au jeu, toute personne qui a collaboré directement ou indirectement, à la mise en place et à l'organisation du jeu, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi que le personnel des galeries commerciales des centres commerciaux Aushopping participant à l'opération, les sociétés partenaires au titre du présent règlement tout comme les membres de leur famille ainsi que l'huissier désigné à l'article 11 ci-après et l'ensemble du personnel de l'étude d'huissier ainsi que des membres de leur famille.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois françaises et règlements applicables aux jeux en vigueur sur le territoire français. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert du 01/12/17 à 00h01 au 31/12/17 à 23h59.

Pour participer au jeu concours, il suffit :

1. De se connecter sur la page : <https://jeu.aushopping.com/le-noel-gagnant> depuis un support ordinateur, tablette et/ou smartphone équipés d'une connexion internet ;
2. De renseigner les informations obligatoires (qui peuvent être visées par un astérisque) dans le formulaire d'inscription présenté ;
3. De cliquer sur « JE JOUE et je souhaite recevoir les bons plans de mon centre commercial » ou « Je joue et ne souhaite pas recevoir les bons plans » à l'issue du remplissage du formulaire ;
4. De jouer, sur un temps imparti de 60 secondes, au jeu des symboles identiques en associant un maximum de combinaisons d'au moins 3 symboles afin d'atteindre un score minimum de 1000 points. La participation au jeu par jour est illimitée tant que le score de 1000 points n'est pas atteint ;
5. Lorsque l'utilisateur a obtenu un score minimum de 1000 points au cours des 60 secondes du jeu, il est alors invité à plonger le grappin dans la hotte pour découvrir immédiatement s'il a gagné l'une des 80 cartes cadeaux Illicado mises en jeu. Un même participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour ;
6. La finalisation du processus de jeu se fait par l'inscription au tirage au sort ultime en complétant le formulaire. Les informations visées par un astérisque seront obligatoires pour valider l'inscription au tirage au sort.

Le jeu pourra également être relayé via les supports de communication des centres commerciaux listés en annexe 1 et via des campagnes publicitaires redirigeant directement vers le formulaire de participation.

Chaque participant a la possibilité **d'augmenter ses chances de gagner en invitant ses amis à participer au Jeu**. Le participant est réputé être l'unique expéditeur du message de telle sorte que la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être recherchée par le participant ou destinataire, la Société Organisatrice n'étant pas l'expéditeur du message.

Si un participant invite ses amis à jouer au Jeu via les partages Facebook, les partages Twitter, les **partages par mail, à chaque participation au jeu d'un des amis, le participant initial aura deux chances supplémentaires d'être tiré au sort. Dans la limite de 10 chances supplémentaires.**

Si un participant invite ses amis à jouer au Jeu via les partages Facebook, les partages Twitter, les partages Messenger ou les partages par mail, et **que Un (1) de ces amis vient sur le jeu et s'y inscrit via cette invitation ou ce partage, il aura deux (2) chances supplémentaires d'être tiré au sort.** Si Deux (2) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura quatre (4) chances supplémentaires d'être tiré au sort. Si Trois (3) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura six (6) chances supplémentaires d'être tiré au sort. Si Quatre (4) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura huit (8) chances supplémentaires d'être tiré au sort. Si Cinq (5) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura dix (10) chances supplémentaires d'être tiré au sort.

Un seul et unique compte de participant internet sera autorisé (mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile).

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois ou de se parrainer soi-même pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, aux tirages au sort ou de se voir attribuer un lot. La participation au jeu doit être personnelle et manuelle ; toute **création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique** sera considérée comme une fraude au présent règlement et sanctionnée comme telle.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent **article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus ou une fraude quelconque.** La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société organisatrice.

Les personnes n'ayant pas justifié de leur identité complète ou qui l'auront fourni de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes **s'opposant à la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et qui sont nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.**

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La transmission de toutes informations personnelles indispensables pour participer au jeu concours et **communiquées par les participants à la société organisatrice, s'effectue dans le respect de la réglementation française, notamment en vertu des dispositions visées à l'article 9 du présent règlement.**

ARTICLE 4 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET DOTATIONS

80 gagnants seront désignés instantanément et aléatoirement par le programme de jeu du 1^{er} au 31 Décembre 2017 répartis comme suit : 20 gagnants du 1^{er} au 7 Décembre, 20 gagnants du 8 au 14 Décembre, 20 gagnants du 15 au 21 Décembre et 20 gagnants du 22 au 31 décembre. 1(un) gagnant sera désigné comme gagnant par tirage au sort aléatoire.

Le tirage au sort sera effectué par la SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS, huissiers de justice associés :

le 10 Janvier 2018 **parmi l'ensemble des participants** ayant correctement suivi les modalités de **participation décrite dans l'article 3**, tous centres commerciaux participants confondus sur la période de jeu. **L'organisateur se réserve le droit de repousser la date de tirage au sort.**

Les dotations :

Les gagnants issus de la sélection « instant gagnant » **gagneront une carte cadeau Illicado d'une valeur faciale de 30€**. Le participant tiré au sort gagnera **1000€** sous la forme de cartes cadeaux Illicado, soit une dotation global de 3400 euros

L'organisateur du présent jeu concours pourra intégrer pendant la durée du jeu de nouveaux centres commerciaux qui feront l'objet d'un avenant à chaque intégration.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES LOTS

Le résultat du concours obtenu par des moyens informatiques n'est susceptible d'aucune contestation. Les serveurs informatiques font foi.

Les noms des gagnants seront communiqués sur le site internet Aushopping **accessible à l'adresse : www.aushopping.com**. **Chaque gagnant sera informé d'avoir été nommé « gagnant » par l'envoi du courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura communiqué dans le formulaire de participation ; il lui sera demandé de recontacter la société organisatrice par retour de mail afin de s'assurer qu'il répond aux critères du présent règlement.**

Si le gagnant ne recontacte pas la société organisatrice dans un délai de 30 jours calendaires à compter du moment où le mail a été envoyé, il sera considéré que le gagnant a renoncé à son lot. Aucun gagnant subsidiaire ne sera nommé.

Le gagnant devra donc fournir son nom, prénom et adresse postale complète. Sa dotation sera expédiée par voie postale ou par transporteur. Le gagnant devra impérativement respecter les conditions en vigueur définies par le service postal pour récupérer son courrier. **En cas de non retrait d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception et, par conséquent, en cas de retour du courrier à l'expéditeur**, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot ; aucune réclamation ne pourra être effectuée auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à Internet. La Société organisatrice ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas de perte ou de vol d'une carte cadeau ou en cas de non distribution par les services de la Poste.

La société organisatrice ne peut être en aucun cas tenue responsable de dysfonctionnement lié à **l'utilisation des cartes cadeaux illicado.**

Les dotations en jeu ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre toutes autres dotations, ni transmises à des tiers, ni donner lieu à leur contre-valeur sous forme monétaire.

Par sa participation au jeu, le futur gagnant autorise la société organisatrice à publier son nom de famille et son prénom avec les résultats du concours conformément aux **dispositions de l'article 9** du présent règlement.

ARTICLE 6 : LIMITATION DES RESPONSABILITES

La société organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet **empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement.** **Notamment, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externes.**

La participation au jeu concours et notamment l'étape de consultation de la liste des gagnants

implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de consultation, d'interrogation ou de transfert des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, ainsi que l'absence de protection de certaines données à l'encontre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient empêcher le bon déroulement ou fonctionnement du concours.

De même, la société organisatrice ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs **matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'absence de disponibilité des informations et/ou de présence de virus sur le site dédié au jeu.**

La société organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait. Toute modification des termes et conditions du présent jeu concours, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour sa promotion sur Internet.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou **indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit** ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, **d'une façon quelconque, d'une connexion sur les sites internet des centres commerciaux Aushopping.**

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et la participation des joueurs se font sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 7 : CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées une ou plusieurs autres dotations d'une valeur équivalente.

La société organisatrice se réservant la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée, toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau **dépôt à l'étude d'huissier visée à l'article 11 du présent règlement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Le cas échéant, tout participant est réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu concours.**

ARTICLE 8 : FRAUDE

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraîne la disqualification du participant. Est **notamment considérée comme une fraude, le fait pour un participant de s'inscrire sous un prête-nom**

fictif ou emprunté à une personne tierce, chaque personne devant s'inscrire sous son propre et unique nom et ne peut participer qu'une seule fois. Il ne sera répondu à aucune demande autre que par courrier, concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 06 août 2004 et ont pour seule finalité l'organisation et la gestion du jeu.

Elles ne pourront être utilisées à des fins de marketing / prospection commerciale (y compris de la part des sociétés partenaires de la Société organisatrice sélectionnées avec soin) qu'à la condition expresse que le Participant ait indiqué son accord lors de son inscription au jeu.

Chaque Participant accepte le fait que s'il gagne, la société organisatrice se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom, prénom, âge et ville à des fins d'annonce du Gagnant de ce Jeu.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer par courrier auprès de la société AUSHOPPING à l'adresse suivante : rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59170 Croix, sous réserve de fournir une copie d'une pièce d'identité valide. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENTS

La participation au jeu est gratuite. En aucun cas le gagnant ne pourra demander le remboursement des frais supplémentaires liés à la jouissance du lot décerné. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en espèces.

ARTICLE 11 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement des opérations sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande par écrit auprès de la société AUSHOPPING rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59170 Croix.

Le remboursement du timbre au titre de l'envoi du règlement de ce jeu s'effectuera sur la base du tarif lent en vigueur, pour un envoi de 20 g maximum, sur simple demande écrite, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS, huissiers de justice, 5 Rue de la Géharie BP47 62150 HOUDAIN et disponible sur le site internet www.aushopping.com.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la société organisatrice dans le respect des conditions énoncées. Tout avenant sera déposé auprès de la SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS avant sa publication.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPETENTS

Le présent règlement est exclusivement régi et interprété conformément à la loi française.

Les litiges éventuels qui surviendraient pour l'exécution ou l'interprétation du présent règlement seront soumis aux tribunaux compétents.

Article 13 - Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, l'exploitation et la reproduction, la représentation et/ou l'adaptation de tout ou partie de l'application dédiée au Jeu et/ou de l'un quelconque des éléments composant le Jeu sont strictement interdites sous peine de poursuites judiciaires. Reproduire sans autorisation est passible de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

ANNEXE 1

Ci joint l'adresse des centres commerciaux participants :

Jeu disponible sur Aushopping.com + Application Aushopping pour les centres commerciaux suivants :

AMIENS SUD <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-amiens>

ANGOULEME LA COURONNE http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-angouleme_la_couronne
 ARRAS <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-arras>
 AVIGNON NORD http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-le_pontet
 BESSONCOURT <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-belfort>
 BIGANOS <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-biganos>
 BLOIS VINEUIL <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-blois>
 BORDEAUX LAC http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-bordeaux_lac
 BOULIAC <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-bouliac>
BOULOGNE CÔTE D'OPALE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-boulogne>
 BRETAGNE SUR ORGE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-bretigny>
 CALUIRE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-caluire>
 CAMBRAI <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cambrai>
 CASTRES <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-castres>
 CAVAILLON <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cavaillon>
 CHASSENEUIL <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-chasseneuil>
 CHATEAUROUX <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-chateauroux>
 CHATELLERAULT <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-chatellerault>
 COGNAC <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cognac>
 CÔTÉ SEYNE http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cote_seyne
 DARDILLY PORTE DE LYON <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-dardilly>
 DOMÉRAT MONTLUCON http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-montlucon_domerat
 ENGLOS LES GÉANTS <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-englos>
 FACHES <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-faches>
 GRAND EPAGNY <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-epagny>
 GRAND PLAISIR <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-plaisir>
 GRANDE SYNTHÉ http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-grande_synthe
 GRASSE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-grasse>
 GUILHERAND GRANGES http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-guilherand_granges
 ILLKIRCH BAGGERSEE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-illkirch>
L'ÎLO - EPINAY <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-epinay>
 LAXOU LA SAPINIÈRE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-laxou>
 LE MANS http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-le_mans
 LEERS <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-leers>
 LES TROIS RIVIERES <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-montauban>
 LONGUENESSE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-longuenesse>
 LOUVROIL VAL DE SAMBRE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-louvroil>
 MANTES <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-mantes>
MARSAC SUR L'ISLE http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-perigueux_marsac
 MAUREPAS ST LOUP <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-marseille>
 MAUREPAS PARIWEST <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-maurepas>
 MISTRAL 7 http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-mistral_7
 NANCY LOBAU http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-nancy_lobau
 NANTES SAINT SÉBASTIEN http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_sebastien
NICE CÔTE D'AZUR <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-nice>
 NOYELLES <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-noyelles>
 PAU <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-pau>
 PETITE FORÊT http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-petite_foret
 POITIERS SUD <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-poitiers>
 PÔLE EUROPE http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-mont_saint_martin
PORTE D'ESPAGNE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-perpignan>
 PORTE DES ALPES http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_priest
 RONCQ <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-roncq>
 SAINT-CYR - EQUATOP http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-tours_saint_cyr
 SAINT JEAN http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_jean
 SAINT QUENTIN http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_quentin
 SAISONS DE MEAUX <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-meaux>
 SCHWEIGHOUSE <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-schweighouse>
 SEMECOURT <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-semecourt>
 SENS <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-sens>
 STRASBOURG <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-strasbourg>
 TRIGNAC <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-trignac>
 VAL DE FONTENAY <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-fontenay>
 VALENCIENNES <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-valenciennes>
 VILLARS <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-villars>
 VILLEBON 2 <http://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-villebon>

Jeu disponible sur les pages Facebook des centres commerciaux suivants :

- AMIENS SUD <https://www.facebook.com/CCAmiensSud>
- ARRAS <https://www.facebook.com/CCAArras>
- AVIGNON NORD <https://www.facebook.com/CCAvignonNord>
- BLOIS VINEUIL <https://www.facebook.com/CCBlois>
- BORDEAUX LAC <https://www.facebook.com/CCBordeauxLac>
- BOULIAC <https://www.facebook.com/CCBouliac>
- BREIGNY SUR ORGE <https://www.facebook.com/CCMaisonNeuve>
- CALUIRE <https://www.facebook.com/CCCaluire>
- CÔTÉ SEYNE <https://www.facebook.com/CCCoteSeyne>
- ENGLOS LES GÉANTS <https://www.facebook.com/CCEnglos>
- FACHES <https://www.facebook.com/CCFaches>
- GRAND EPAGNY <https://www.facebook.com/CEpagny>
- GRAND PLAISIR <https://www.facebook.com/CCPlaisir>
- ILLKIRCH BAGGERSEE <https://www.facebook.com/CCIllkirch>
- L'ÎLO <https://www.facebook.com/Cclilo>
- LE MANS <https://www.facebook.com/CCALeMans>
- LEERS <https://www.facebook.com/CCLeers>
- LOUVROIL VAL DE SAMBRE <https://www.facebook.com/CCLouvroil>
- MISTRAL 7 <https://www.facebook.com/CCMistral7>
- NANTES SAINT SÉBASTIEN <https://www.facebook.com/CCSaintSebastienSurLoire>
- NOYELLES <https://www.facebook.com/CCNoyelles>
- PAU <https://www.facebook.com/CCAushoppingPau>
- PETITE FORÊT <https://www.facebook.com/CCPetiteForet>
- POITIERS SUD <https://www.facebook.com/CCPoitiersSud>
- PÔLE EUROPE <https://www.facebook.com/CCMontSaintMartin>
- PORTE D'ESPAGNE** <https://www.facebook.com/CCPortedEspagne>
- PORTE DES ALPES <https://www.facebook.com/CCPorteDesAlpes>
- SAISONS DE MEAUX <https://www.facebook.com/LesSaisonsDeMeaux>
- SEMECOURT <https://www.facebook.com/CCSemecourt>
- STRASBOURG <https://www.facebook.com/CCStrasbourg>
- TRIGNAC <https://www.facebook.com/CCTrignac>
- VAL DE FONTENAY <https://www.facebook.com/CCValdeFontenay>
- VILLARS <https://www.facebook.com/CCVillars>
- VILLEBON 2 <https://www.facebook.com/CCVillebon2>

illorado NOS ENSEIGNES PARTENAIRES

Généralistes: Auchan, SUISSES, SIMPLY, amazon.fr, La Redoute.fr, Bricoman, Conforama, Saveurs, Patisserie, French by You.

Maison & Décoration: Linea, Conforama, Bricoman, AM PM, French by You.

Saveurs: Patisserie, French by You.

Culture, Multimédia & Electroménager: mac, Furet d'abord, Cultura, BILLETTERIE, webdistrib.com, Ciné change.fr, TOP Mollat, GROSSILL, TOUTOBO, YVES ROCHER, COMPTOIR SANTÉ.

Beauté, Bijoux & Parfums: SEPHORA, INOCIBÉ, Mère, Oriana, L'Occitane, COMPTOIR SANTÉ, YVES ROCHER, Histoire d'Or, Trés'Or.

Sports & Evasion: DECATHLON, LAGRANGE L', MSC, adidas, wamara, Nordauto.

Jouets & Puériculture: KIDS, King Jouet, Salabébé, skybul, TOYS R US, BABIES R US, PICWIC.

Prêt-à-porter, Chaussures & Accessoires: CAMATEU, SARENZA, YAO TAPE À L'OEIL, Jules, ANDRÉ, phildor, Brand Alley, Bizzbee, KIABI, pimkie, taillissime, BRICE, minelli, SAN MARINA, COSMOPARIS.

Et aussi sur le web: amazon.fr, mac, Jules, Brand Alley, boulangier, SUISSES, Furet d'abord, BRICE, SARENZA, webdistrib.com, Bizzbee, Cultura, KIABI, NOCIÉ, flunch traiteur, Ciné change.fr, GROSSILL, La Redoute.fr, Taillissime.fr, L'Occitane, Salabébé, YVES ROCHER, YAO TAPE À L'OEIL, TOUTOBO, AM PM, COMPTOIR SANTÉ.

Convention Amazon

amazon.fr Pour déposer votre carte illorado sur le site Amazon.fr, connectez-vous dans le Centre Amazon.fr !

Recherchez sur www.illorado.com/amazon.fr les magasins qui

NE PAS SÉPARER LES 2 ANCIENS

Amazon et ses services sont des marques de Amazon.com, Inc. ou de ses affiliés. Amazon.fr est une filiale de Amazon.com, Inc. Les services Amazon.fr sont fournis par Amazon.com, Inc. ou par ses affiliés. Amazon.fr est une filiale de Amazon.com, Inc. Les services Amazon.fr sont fournis par Amazon.com, Inc. ou par ses affiliés.

